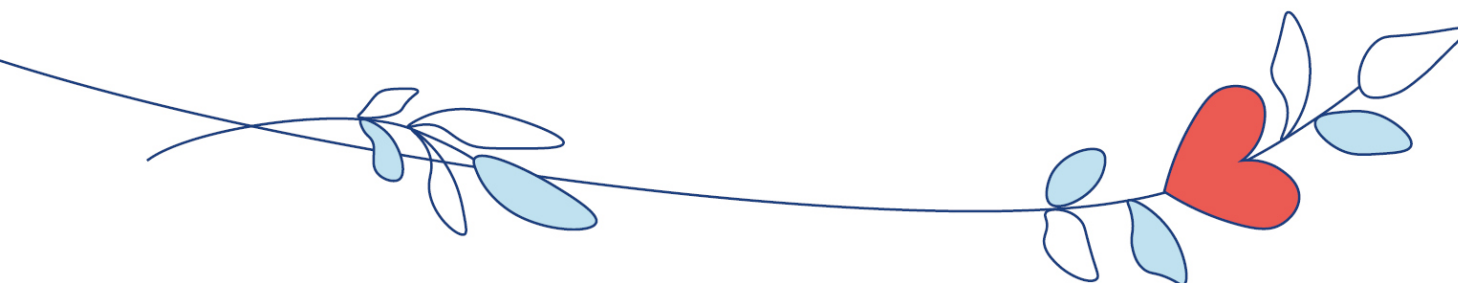


OUTIL TABLEAU DES MODALITÉS D'ENCADREMENT CLINIQUE



Introduction

Cet outil a été créé pour faciliter la consultation et l'impression du tableau des modalités. Ce tableau résume les modalités d'encadrement clinique retenues au CISSS de la Montérégie-Ouest. Il découle du CRD-10350 Cadre de référence sur l'encadrement professionnel.

Modalités d'encadrement clinique (Hyperliens)	Description	Portée
<u>Soutien clinique</u>	• Est fourni par une personne dédiée à ce rôle. • Mesures d'accompagnement visant le développement des compétences des intervenants et la prestation de services de qualité. • Est une démarche cyclique et comprenant 4 étapes : planifier les activités annuelles de soutien clinique, réaliser le plan de soutien clinique, évaluer l'atteinte des objectifs et ajuster/réviser le plan pour l'année suivante. • Permet à l'intervenant de bénéficier d'un endroit convivial d'échanges et de réflexion lorsqu'il fait face à des situations cliniques complexes ou des situations particulières dans le cadre de sa prestation de soins et de services.	• Rehausse la qualité et la sécurité des soins offerts. • Permet à l'intervenant d'activer ses propres ressources afin de résoudre la problématique et poursuivre son développement professionnel (créativité, jugement clinique, réflexivité, etc.) (CIUSSS de l'Estrie-CHUS, 2022). • Favorise l'attraction et la rétention du personnel, facilite l'intégration professionnelle et améliore la satisfaction au travail. • Valorise l'expertise des intervenants en leur permettant de partager leurs savoirs. • Favorise le développement continu des compétences des intervenants.
<u>Consultation</u>	• La consultation est une demande ponctuelle (individuelle ou de groupe), en vue d'obtenir un avis/conseil général sur une problématique, une impasse clinique ou un enseignement sur un thème précis relié au champ d'exercice du professionnel consulté. • La consultation sera réalisée auprès d'une personne reconnue pour ses compétences, qui peut avoir ou non le même titre professionnel/champ d'exercice que la personne qui consulte.	• La consultation contribue à structurer la pensée, à faire émerger des choix possibles concernant les activités cliniques et à soutenir le professionnel dans sa résolution de problème. • Dans un contexte d'encadrement clinique, le professionnel consulté ne peut pas émettre un avis professionnel précis à l'égard d'une personne usagère. Il doit se limiter à donner des renseignements ou des conseils généraux sur la situation soulevée puisque la personne usagère ne reçoit pas de services du professionnel consulté.
<u>Coaching</u>	• Forme d'accompagnement, individuel ou de groupe, structuré et personnalisé basé sur une relation collaborative entre un coach et un coaché • Vise à améliorer les savoir-faire et savoir-être liés aux pratiques professionnelles et organisationnelles	• Permet le transfert de connaissances tacites et l'intégration des apprentissages en situation concrète • Se centre sur les besoins individuels des coachés, ce qui permet de s'adapter au style d'apprentissage de ceux-ci

Modalités d'encadrement clinique (Hyperliens)	Description	Portée
	Le coach est une personne d'expérience avec une expertise pertinente dans son domaine, en plus de compétences en tant qu'accompagnateur	Permet d'obtenir des résultats concrets pour l'amélioration de la performance en ciblant des objectifs précis
<u>Coaching entre pairs</u>	- Relation volontaire, non évaluative et sans hiérarchie entre deux professionnels ou plus qui possèdent un niveau d'expérience similaire. - L'entraide entre les pairs permet d'intégrer les mêmes compétences dans leur pratique professionnelle et les bénéfices obtenus sont mutuels. - Approche exempte de jugement et basée sur une relation de confiance entre les pairs.	- Se distingue par la portée immédiate des résultats de l'échange et la facilité d'accessibilité à même le milieu de travail. - Favorise le développement continu et facilite le transfert de certaines connaissances. - Favorise la solidarité, l'entraide, la confiance en soi, la reconnaissance des compétences et le développement des habiletés de leadership.
<u>Préceptorat</u>	- Un programme ministériel encadre cette modalité pour le personnel infirmier. - Méthode d'enseignement et d'apprentissage visant à acquérir des compétences au moyen d'une surveillance directe et circonscrite dans le temps après la période d'orientation. - Sa durée est déterminée par l'établissement. - Implique une relation formelle entre le précepteur et l'apprenant.	- Augmente le recrutement, facilite l'intégration dans la profession, favorise le développement du jugement clinique, le savoir-faire et l'autonomie professionnelle, contribue à une plus grande fidélisation du personnel infirmier. - Donne accès à des modèles positifs. - Contribue à accroître la confiance en soi, le sentiment d'appartenance et diminue le stress. - Reconnaît et valorise l'expertise.
<u>Mentorat</u>	- Relation volontaire impliquant une personne d'expérience (le mentor) qui investit sa sagesse et son expérience afin de favoriser le développement d'une autre personne (le mentoré), qui a des compétences à acquérir et des objectifs professionnels à atteindre. - Peut être effectué dans un cadre formel ou informel, en dyade mentor/mentoré ou auprès d'un groupe de mentorés. - Perspective de transmission des savoirs et de développement professionnel sans enjeux évaluatifs.	- Facilite l'intégration professionnelle et le développement de l'autonomie et de la confiance en soi du mentoré. - Encourage le partage et la coopération, crée un sentiment d'appartenance et brise l'isolement professionnel. - L'échange réciproque créé par la relation mentorale est favorable pour les deux partis.
<u>Formation</u>	- Vise l'atteinte d'objectifs pédagogiques précis. - Peut être utilisée dans divers contextes, tels que l'accueil des nouveaux employés, le changement de pratiques, l'introduction de nouveaux services, la	- Contribue à développer les savoirs, savoir-faire et savoir-être spécifiques. - Permet d'actualiser les connaissances et compétences.

Outil tableau des modalités d'encadrement clinique

Modalités d'encadrement clinique (Hyperliens)	Description	Portée
	mise à jour des façons de faire ou le perfectionnement professionnel.	• Contribue à optimiser l'efficacité et la qualité des pratiques professionnelles. • Contribue à harmoniser les pratiques basées sur les données probantes. • Contribue à renforcer le sentiment d'efficacité personnel et professionnel.
<u>Codéveloppement</u>	• Activité de transfert et d'utilisation des connaissances réalisée en groupe permettant aux participants d'apprendre les uns des autres. • Rencontre structurée de consultation entre pairs orchestrée par un animateur, nécessitant une préparation préalable. • Les participants partagent leurs savoirs, différents les uns des autres selon les expériences, et la mise en commun de ces savoirs est utile à la résolution du problème soulevé.	• Vise l'amélioration des pratiques ou compétences professionnelles. • Favorise l'apprentissage et la pratique réflexive. • Permet de solutionner des problématiques réelles et répond à des besoins précis en lien avec les intérêts de participants. • Soutient l'échange et le partage des savoirs entre les professionnels et brise l'isolement professionnel.
<u>Aide à la décision</u>	• Prend la forme d'un outil écrit ou informatique, sur lequel se basera le professionnel, afin de guider sa prise de décision (Décision assistée par un outil).	• Guide l'intervention clinique. • Aide la résolution de problèmes dans une situation complexe ou litigieuse. • Le fait d'utiliser un outil d'aide à la décision ne limite pas la responsabilité et l'imputabilité du professionnel. Ces outils ne remplacent pas l'évaluation ni le jugement clinique du professionnel.
<u>Communauté de pratique</u>	• Rencontres, en présentiel ou en ligne, où des personnes partagent des préoccupations communes, consolident leur expertise et développent de nouveaux savoirs selon le principe de réciprocité. • Regroupe des professionnels d'une même discipline, occupant une même fonction ou intervenant sur une thématique spécifique à l'intérieur d'une même organisation ou de plusieurs différentes. • Les objectifs fixés peuvent être atteints à l'aide de différentes modalités (ex. : webinaires, ateliers, expert invité, etc.).	• Renforce l'identité professionnelle et favorise le développement professionnel. • Établi un réseau de collaboration et de soutien entre les pairs. • Améliore la qualité de la pratique professionnelle et permet l'utilisation accrue de connaissances scientifiques. • L'interaction entre les membres et le partage en continu permet l'accès rapide à des informations pertinentes pour les membres, favorise la pratique réflexive et facilite le transfert de connaissances.

Outil tableau des modalités d'encadrement clinique

Modalités d'encadrement clinique (Hyperliens)	Description	Portée
<u>Supervision</u>	• Processus de réflexion formel et continu mettant en interaction un superviseur et un supervisé et portant sur l'analyse de la pratique du supervisé. • La supervision de personnes en exercice peut être volontaire ou obligatoire et vise deux fonctions : pédagogique et de soutien. • Le superviseur est de la même profession ou discipline que le supervisé et mène la supervision de façon individuelle ou en groupe. • Une entente de supervision est définie sous forme de contrat.	• Renforce l'identité professionnelle et l'intégration des valeurs de la profession. • Favorise le développement professionnel et brise l'isolement. • Favorise l'acquisition de connaissances et de compétences chez le supervisé par l'interaction avec le superviseur. • Assure la qualité des services aux usagers et améliore la pratique soutenue par les données probantes.

Outil tableau des modalités d'encadrement clinique

